

# 7<sup>eme</sup> Open international

Palais de Fervaques

Saint Quentin (02)

04 au 10 juillet 2026

*Mémorial Aloyzas Kveinys*

**OPEN MASTER ( plus de 1900 élc)**

**OPEN B (moins de 2000 élc)**

7000€ de prix garantis si 150 participants

1400€ garantis au 1<sup>er</sup> du Master

500€ garantis au 1<sup>er</sup> de l'Open B

Nombreux prix par catégories



9 rondes

90 min /40c. puis 30 mn + 30s/c.

Possibilité de normes

Limité à 200 inscrits pour les 2 OPENS

75€/55€ Majoration à partir du 27/06

Pré-inscriptions: [gregory.bracq02100@gmail.com](mailto:gregory.bracq02100@gmail.com)

Infos, hébergements, bye, inscriptions en ligne : voir site FFE



***Règlement Intérieur du Mémorial Aloyzas KVEINYS***

1	Organisation .....	2
1.1	Le Mémorial est scindé en 2 tournois : .....	2
2	Droit à l'image .....	2
3	Homologation et Appariements .....	2
3.1	Type d'appariements.....	2
3.2	L'affichage des appariements : .....	2
4	Le Bye.....	3
5	Forfaits.....	3
6	Cadence .....	3
7	Inscription, pointage.....	3
7.1	Les droits d'inscriptions, pour le Master et l'Open B se montent à : .....	3
7.2	Toute personne désirant s'inscrire à l'un des tournois doit : .....	3
8	Déroulement des Tournois : .....	4
9	Classement et prix .....	4
10	Organisateur du Tournoi et équipe d'arbitrage .....	4
11	Nullité par accord mutuel.....	5
12	Appareil électronique .....	5
13	Contrôle anti-dopage.....	5
14	Fair-Play – Dispositifs anti triche.....	5
15	Jury d'appel.....	5
16	Fin de partie.....	6
17	Divers .....	6
18	Conclusion .....	6

## 1 Organisation

Le club des THF (Les **T**ours des **H**auts-de-**F**rance), organise son 7<sup>e</sup> **Mémorial Aloyzas KVEINYS**, du samedi 4 juillet 2026 au vendredi 10 juillet 2026 au Palais de Fervaques (*Palais de Justice, Rue Victor Bach, 02100 Saint-Quentin, Aisne*).

### 1.1 Le Mémorial est scindé en 2 tournois :

- Le Master, est réservé aux joueurs ayant un classement Elo supérieur ou égal à **1900** (*ce tournoi donne la possibilité de réaliser des normes*)
- L'Open B, est réservé aux joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à **2000**

Aucune dérogation n'est possible. (*Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1er juillet 2026*)  
Les joueurs ayant un classement Elo compris entre 1900 et 1999, pourront faire le choix de leur tournoi.

### **Conditions pour participer au Mémorial :**

- Depuis août 2013 la FIDE exige que chaque joueur étranger (non Français) ait un matricule FIDE. Si un joueur n'est pas en ordre, la FIDE ne traitera pas les résultats du tournoi pour l'Elo FIDE. Afin de satisfaire à cette obligation, l'organisation n'acceptera plus d'inscription de joueur étranger si celui-ci n'a pas de matricule FIDE. Cependant le joueur lui-même peut toujours se diriger vers sa fédération pour recevoir un matricule FIDE. Dès réception de son matricule FIDE, son inscription sera acceptée.
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant sous le Code FIDE de la Russie (RUS) et de la Biélorussie (BLR) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipes ou individuelles homologuées par la FFE

## 2 Droit à l'image

Le comité d'organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Durant les sept (7) jours du 7<sup>e</sup> **Mémorial Aloyzas KVEINYS**, lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos seront prises. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription de cet événement, implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

## 3 Homologation et Appariements

Ces tournois, sont homologués par la Fédération Française des Échecs (N° **69309**) et (N° **69310**) et par la Fédération Internationale des Échecs (N° **447081**) et (N° **447083**). Et ils se jouent en **9 rondes**.

### 3.1 Type d'appariements

- Les appariements informatisés (Programme P.A.P.I. 3.3.8 conçu par Erick MOURET), se font au **Système Suisse Intégral** pour le Master et pour l'Open B.
  - o **Dans le Master**, s'il y a plus de 50 participants, les appariements se feront au **Système de Haley**, (*Accéléré sur 2 rondes*)
  - o **Dans l'Open B**, s'il y a plus de 100 participants, les appariements se feront au **Système Suisse Accéléré Dégressif** (*Accéléré sur 7 rondes*)
- Les appariements du Mémorial suivent les directives du : **[C.04. FIDE]** : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (INDE). Ces règles du jeu d'échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

### 3.2 L'affichage des appariements :

- **La liste des appariements est officiellement affichée 3 heures avant la ronde** (à l'exception de la 1<sup>ère</sup> ronde, de la 4<sup>e</sup> ronde et de la 7<sup>e</sup> ronde). Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.
- **Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif, donc peuvent être modifiés. Si modification, elle sera communiquée via le site de la FFE : [Master](#) et [l'Open B](#).**
- Une liste des appariements est toutefois communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

#### 4 Le Bye

- Un joueur peut prendre un « **BYE** », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il doit absolument prévenir l'arbitre du tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente.
- **Les joueurs ayant des conditions d'invitation ne pourront faire la demande de Bye, seulement la demande de forfait (0 point et pas apparié.e) c'est le seul type d'absence autorisé.**

Chaque joueur est limité à 2 « Bye » maximum dans les deux Opens et avec l'impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes

#### 5 Forfaits

Le forfait est déclaré, 30 minutes après lancement de la ronde, (*sauf si l'arbitre en décide autrement*)

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur juridique de la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Un joueur forfait (*absent sans avoir prévenu l'arbitre*) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante sauf s'il justifie son absence (*avant la fin de la ronde précédente*). Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

#### 6 Cadence

- La cadence utilisée pour le Master et l'Open B est de :  
*90 minutes pour les 40 premiers coups puis 30 minutes avec un incrément de 30 secondes par coups, dès le premier coup.*
- La notation est obligatoire durant toute la partie.

#### 7 Inscription, pointage

7.1 Les droits d'inscriptions, pour le Master et l'Open B se montent à :

- **60 euros** pour les adultes et à **40 euros** pour les jeunes,  
(Une majoration de **15 euros** pour les inscriptions après : le 27 Juin 2026).
- Inscription Gratuite pour les GM, GMF, MI, MIF, les membres de l'équipe de France « Elite » Jeunes, les Champions(nes) de France Jeune et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.
- Demi-tarif pour les MF et MFF

7.2 Toute personne désirant s'inscrire à l'un des tournois doit :

- PAR INTERNET > remplir le formulaire d'inscription pour le tournoi de son choix via le site internet <https://www.helloasso.com/>, sur Helloasso.
- La limite des inscriptions est fixée à : **200 participants**, pour les deux tournois réunis.
- Les personnes qui se sont inscrites et ont **payé par internet sont dispensées de pointage**
  - En cas d'absence ou de renoncement à participer au Master ou Open B, un remboursement est possible sous réserve d'avoir prévenu l'organisation **avant la fin du pointage**.
- Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix, (*qui doit être présenté lors du pointage*).
- Tout joueur se présentant après 14h00 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

En cas de retard ou pour signaler un forfait, un joueur doit prévenir l'arbitre par téléphone, par un appel ou par un SMS:  
06.64.98.13.41 ou/et au 06.66.22.71.47

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ne sera effectuée durant le Tournoi.

## 8 Déroulement des Tournois :

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ouverture du Pointage : le samedi 4 Juillet 2026 à 10h00		Clôture du Pointage : le samedi 4 Juillet 2026 à 14h00	
Samedi 4 Juillet 2026	Ronde 1	16h00	
Dimanche 5 Juillet 2026	Ronde 2	14h00	
Lundi 6 Juillet 2026	Ronde 3	9h30	
Lundi 6 Juillet 2026	Ronde 4	16h00	
Mardi 7 Juillet 2026	Ronde 5	14h00	
Mercredi 8 Juillet 2026	Ronde 6	9h30	
Mercredi 8 Juillet 2026	Ronde 7	16h00	
Jeudi 9 Juillet 2026	Ronde 8	14h00	
Vendredi 10 Juillet 2026	Ronde 9	9h30	
La cérémonie de remise des prix est prévue le : <b>Vendredi 10 juillet 2026 à 17h30.</b>			

## 9 Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (*gain = 1, nulle = ½, perte = 0*).

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre ;

- Le **Buchholz tronqué 2** (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles),
- La **Performance**,
- Le **Buchholz**. (La somme des scores ajustés des adversaires)

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

- Les joueurs non classés concourent pour la tranche ELO correspondant à leur **performance après la 9ème ronde.**
- **Les Lauréats des Prix au général, par Catégories et Tranches Elo doivent être présents sur la scène pour récupérer leurs prix, tout joueur forfait à la ronde 9 ou absent à la remise des prix est considéré comme renonçant ipso-facto à son prix. Aucune procuration ne sera autorisée.**
- La liste des prix sera affichée avant la 5ème ronde dans la salle du tournoi.
- Les prix sont garantis, s'il y a **au moins 150 joueurs payant.**
- Les prix au classement général sont distribués au Système HORT.  
(Cependant l'organisateur se donne le droit dans le cas où un prix s'il est inférieur ou égal à 60 (Soixante) Euros, de le redistribuer dans la liste des prix au classement général.)
- Les prix qui sont annoncés, sont non cumulables.

Un joueur concourant pour plusieurs prix reçoit uniquement celui qui est le plus élevé. Dans le cas où les prix sont de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par Catégories,
- Prix par tranches ELO,

## 10 Organisateur du Tournoi et équipe d'arbitrage

Le président du comité d'organisation du « **Mémorial Aloyzas KVEINYS** » est : Monsieur WAQUET Frédéric

- **L'arbitre en Chef du mémorial :**  
BRACQ Christian, *Arbitre International*

- **Arbitre du Master :**

Arbitre Principal : BRACQ Christian, *Arbitre International*

Arbitre adjoint : SAUVE Philippe *Arbitre International*

- **Arbitre de l'Open B :**

Arbitre Principal : BRACQ Grégory, *Arbitre Fide*

Arbitre adjoint : VARINIAC Justine *AFC Stagiaire AFO1*

Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

## **11 Nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut que les deux joueurs aient au moins joué **30 coups**. Deux joueurs faisant une nulle part accord mutuel sans respecter la condition mentionnée ci-dessus, seront sanctionnés par **un double forfait (F-F)**.

## **12 Appareil électronique**

*Art 11.1 des règles du jeu* **les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs**. Article 11.3.2.2 adaptés : Sauf stipulation contraire du règlement de la compétition fédérale ou du tournoi, l'article 11.3.2.1 des règles du jeu autorise les appareils électroniques (**téléphones et montres, connectées ou non**) éteints dans un sac.

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre.

L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du directeur juridique si les faits sont avérés.

L'arbitre pourra demander aux joueurs et joueuses de lui présenter le contenu de leurs sacs et de lui montrer ou lui indiquer où se trouve un éventuel appareil électronique.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (*zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur*) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

*Observation particulière :*

Un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle peut laisser son téléphone à l'arbitre.

## **13 Contrôle anti-dopage**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

## **14 Fair-Play – Dispositifs anti triche**

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE

## **15 Jury d'appel**

Un jury d'appel est constitué pendant le pointage et durant la première ronde. La composition du jury d'appel est affichée aussitôt dans la salle du tournoi. Sa composition est la suivante :

- 2 (Deux) représentants de l'organisation,
- 3 (Trois) joueurs participants au tournoi,
- 2 (Deux) suppléants. (1 joueur et 1 membre de l'organisation),
- 1 arbitre du tournoi (voix consultative)

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre.

Le joueur voulant saisir le jury d'appel, doit le faire par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard **10 minutes après la fin de la partie** ayant donné lieu au litige.

Cette commission se réunira après la ronde dans les plus brefs délais. Elle prendra en compte tous les éléments disponibles, pour prendre une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre.

Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'appel Sportif de la Fédération Française des Échecs.

## 16 Fin de partie

- A l'issue de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie.
- Les résultats sont inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application **KWPAPI** de prise de résultats développée par M. Khaled Benaddou. Les joueurs ont la responsabilité de vérifier leurs résultats saisis
- Dans le cas où le résultat est incorrect, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04.2 D-8 page 124 sur 227).
- Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.
- Les joueurs doivent ranger les pièces, éteindre la pendule et doivent laisser leur table libre, propre pour la ronde suivante.

## 17 Divers

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings. *Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.*

*Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné,*

*Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi,*

*Les pendules doivent être manipulées calmement, dans le cas contraire le joueur contrevenant pourra être sanctionné selon l'article 12.9 des règles du jeu.*

*Toute dégradation entraînera une exclusion.*

*Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.*

*Il est interdit de fumer ou d'utiliser la cigarette électronique dans la salle de jeu, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles du Palais de Fervaques de St-Quentin, par les responsables de la sécurité du site.*

*Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse ou dans la salle informatique pendant sa partie. Il est interdit de faire des parties en cadence blitz ou d'analyser des parties, dans la salle de jeu.*

## 18 Conclusion

L'inscription au 7<sup>e</sup> « **Mémorial Aloyzas KVEINYS** » implique l'acceptation du présent règlement, du protocole COVID et les spectateurs s'engagent à respecter le Règlement Intérieur et le protocole COVID.

Arbitre Principal :

BRAO Christian

Organisateur :

WAQUE Frédéric

## CHARTRE DES JOUEURS ET JOUEUSES D'ÉCHECS

### RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

### RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

### RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, les joueurs et joueuses acceptent de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, les joueurs et joueuses ne peuvent qu'obtempérer. Ils peuvent interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible ils déposeront leur réclamation par écrit selon des modalités qui doivent leur être expliquées par le corps arbitral.

### RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur et joueuse doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

**Le compétiteur ou la compétitrice qui transgresse la Charte dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, les joueurs et joueuses s'engagent à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par le Comité Français du Fair Play (CFFP).**